Notice d'informations – sections sportives – Collège Fontanes – natation

INFORMATIONS GENERALES

L'entrée en section sportive nécessite un engagement de l'élève et de la famille pour mener à bien le double projet scolaire et sportif.
L'épanouissement du collégien passe par l'adhésion de la famille aux intentions et aux objectifs que propose le collège Fontanes.
La réussite de ce parcours exigeant est conditionnée par un travail conséquent et une attitude irréprochable.
En cours de scolarité, et pour des raisons dûment motivées, le Chef d'Etablissement pourra prononcer l'exclusion de la section à tout moment. L'appartenance à une section sportive n'est reconduite l'année suivante que sur « Avis favorable » du conseil de classe constitué des équipes éducatives et sportives. Des manquements dans l'attitude, le travail et/ou les résultats sportifs peuvent conduire à l'éviction de l'élève. Un contrat à points a également été mis en place pour les élèves.

SCOLAIRE

Le recrutement s'adresse à des élèves en âge de rentrer en 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème
Pour des raisons d'organisation des classes et emplois du temps, les élèves de section sportive ne pourront pas choisir d'option facultative supplémentaire au collège (latin, CHAM).
Ils ont toute fois le choix de la LV2 : Allemand ou Espagnol.

SPORTIF

Les heures d'entrainement s'ajoutent à l'emploi du temps des élèves, en plus des heures d'EPS obligatoires.

Natation	David VERGNAULT	Lundi 15h20- 17h30 Mardi – 11h-12h30 Jeudi 15h20-17h30

Tous les déplacements se feront à pied et sont encadrés par les éducateurs.
Les entraînements dont les horaires sont détaillés ci-dessous, sont assurés par les éducateurs sportifs diplômes, hors Education Nationale mis à disposition du Comité Départemental des Deux-Sèvres de Natation par le Cercle des Nageurs de Niort.

Adresse du Comité Départemental : 54, rue Jules Michelet 79100 THOUARS
Tél. : 05.49.66.42.75

CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

Les candidats se présenteront avec leur équipement comme il est stipulé sur la convocation.
Le concours de sélection comporte les épreuves suivantes :

2009 (3ème)	400 NL +100 4N chronométré
2010 (4ème)	400 NL +100 4N chronométré
2011 (5ème)	400 NL +100 4N chronométré
2012 (6ème)	400 NL +100 4N chronométré

ORGANISATION DES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves auront lieu le MERCREDI 15 MAI 2024 selon le détail suivant :

Piscine de Pré Leroy à 13H00 avec tenue de bain.
Les familles pourront reprendre les candidats à partir de 15H00.

CRITERES DE SELECTION

1- Résultats aux épreuves sportives

2- Résultat de la commission scolaire (étude des bulletins trimestriels)

3- Acceptation de la dérogation à la carte scolaire (si Fontanes n'est pas votre établissement de secteur)

RESULTATS

La décision de la commission est sans appel.

L'admission définitive des candidats sera prononcée fin juin par la DSDEN79.

Chaque famille sera avisée par courrier de cette décision. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.